

PROPOSITIONS de SOLUTIONS

QUESTION 1: (7 points)

3 pts 1) Tableau de calcul des intérêts bruts du CSL: taux brut 3%

Date de l'opération	libellé	date de valeur	s o l d e	nombre de quinzaines	intérêts br u t s
02/09/2002	ouverture CSL	16/09/2002	4600 €	3	17,25 €
28/10/2002	versement espèces	01/11/2002	7700 €		
12/11/2002	retrait espèces	31/10/2002	7090 €	4	35,45 €
31/12/2002	Total Intérêts		7090 €		52,70 €

2 pts 2) Calcul des intérêts nets du CSL :

La fiscalité des CSL permet à la cliente d'opter pour 2 possibilités:

- soit application du PFL à 25% sur les intérêts bruts.
- soit déclaration des intérêts bruts dans les revenus + application des prélèvements sociaux (CSG et CRDS) de 10%.

Dans le cas de Mlle LERIN, en tenant compte de sa tranche marginale d'imposition, il convient de lui conseiller l'application du PFL, plus favorable. En effet, en cas de déclaration l'imposition s'élèverait à 34% (24% de TMI + 10% de P.S.), contre 25% pour le PFL..

Mlle LERIN percevra donc: $52,70 - (52,70 \times 25\%) = 39,53 \text{ €}$ d'intérêts nets.

<u>GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II</u>		<u>SESSION 2003</u>	
<u>Examen et spécialité :</u>			
CAP BANQUE - CORRIGE			
<u>Intitulé de l'épreuve :</u>			
EPI – TECHNIQUE BANCAIRES DE BASE			
Coef. : 4	Durée : 1 heure 30 minutes	1/3	N/J

2 pts 3) Afin de conseiller au mieux, Mlle LERIN, nous pouvons l'encourager à transférer une partie de son épargne liquide vers d'autres formules plus favorables:

- **CODEVI** : épargne liquide totalement exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux. Rémunération actuelle 3%, avec un dépôt maxi de : 4 600 .€

- **Livret jeunes** : épargne liquide totalement exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux. Réservé aux jeunes entre 12 et 25 ans. Dépôt maxi 1 600 €
Rémunération fixée librement par les banques (actuellement 4% servis le plus souvent)

Mlle LERIN pourrait ainsi virer 6200 € de son CSL vers ces 2 formules et bénéficier d'une meilleure rentabilité, liée notamment à une fiscalité plus favorable.

QUESTION 2 : (6 points)

4 pts 1) - Pour financer son cabriolet, Mlle LERIN a besoin de 13 000 € moins la reprise de son ancien véhicule soit 3 800 €

Nous proposons donc à Mlle LERIN, un crédit auto de 9 200 € sur 48 mois au taux de 7%, ce qui répond à son souhait de ne pas dépasser 230 € par mois, avec une échéance de 223,52 €. **assurance incluse.**

Mode de calcul: Voir barème sur 4 ans en annexe 2, soit :

$$\frac{233.46 \times 9200}{10000} = 220.30 + 3.22 (*ADI) = 223.52 \text{ €}$$

$$*ADI = \frac{3.50 \times 9200}{10000} = 3.22 \text{ €/mois}$$

- Le coût global de ce crédit s'élèvera à : $223.52 \text{ €} \times 48 = 10728.96 \text{ €}$ auxquels il convient de rajouter les frais de dossiers soit 45,44 € (38 € HT), puis de retrancher le capital emprunté soit 9 200 €

Ainsi, le coût total de ce crédit pour Mlle LERIN s'élèvera à 1 574,40 €

Mode de calcul : $(223.42 \times 48) + 45.44 - (9200) = 1574.40 \text{ €}$

2 pts 2) Depuis la loi du 31/12/1989 dite loi Neiertz, les établissements de crédits ne peuvent percevoir d'indemnités de remboursement anticipé, dans le cas de crédits à la consommation.

Ainsi la Banque de l'Ouest ne pourra pas réclamer à Mlle LERIN de pénalité, si cette dernière rembourse son crédit auto par anticipation.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II		SESSION 2003	
Examen et spécialité :			
CAP BANQUE - CORRIGE			
Intitulé de l'épreuve :			
EPI – TECHNIQUE BANCAIRES DE BASE			
Coef. : 4	Durée : 1 heure 30 minutes	2/3	N/J

QUESTION 3 : (7 points)

4 pts 1) Liste des documents à fournir pour l'ouverture du compte courant:

- extrait K bis de moins de 3 mois, justifiant l'inscription de la société au Registre du Commerce.
- statuts de la SA LERIN, avec délibération fixant les pouvoirs des représentants légaux.
- Pièce d'identité officielle des représentants et de tous les signataires du compte (CNI, Passeport)
- justificatif d'adresse des signataires (facultatif si clients connus)

3 pts 2) Calcul de la ligne d'escompte maximum nécessaire à la SA LERIN:

La société LERIN est susceptible de déposer à l'escompte la moitié de son chiffre d'affaires annuel. Pour calculer le montant maxi de la ligne d'escompte nécessaire, il faut raisonner en chiffre d'affaires TTC, soit $600\,000 \text{ €} + \text{TVA à } 19,60\% = 717\,600 \text{ €}$ annuel.

Les règlements par traites représentent la moitié soit $717\,600 : 2 = 358\,800 \text{ €}$

Nous pouvons ainsi calculer, le montant moyen mensuel remis par l'entreprise LERIN, c'est à dire : $358\,800 : 12 = 29\,900 \text{ €}$ qui peut être arrondi à $30\,000 \text{ €}$

Pour déterminer le montant de la ligne d'escompte, il faut tenir compte du délai moyen de 60 jours et ainsi accorder à la société LERIN deux mois de règlements clients TTC soit, $60\,000 \text{ €}$

Cette somme est nécessaire si l'entreprise remet chaque mois $30\,000 \text{ €}$ à l'escompte avec des échéances à 60 jours.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II		SESSION 2003	
Examen et spécialité :			
CAP BANQUE - CORRIGE			
Intitulé de l'épreuve :			
EPI – TECHNIQUE BANCAIRES DE BASE			
Coef. : 4	Durée : 1 heure 30 minutes	3/3	N/J